



Parcoursup : le plan du ministère pour éviter la surchauffe

Le mouvement étudiant est passé. C'est en tout cas la conviction du ministère de l'Enseignement supérieur, à quelques jours du coup d'envoi de la première salve de réponses sur Parcoursup, le 22 mai. S'il reste **quelques inconnues, comme le nombre de lycéens qui se retrouveront avec la seule option "en attente" à cette date**, la Rue Descartes est optimiste dans cette dernière ligne droite.

Les deux tiers des candidats auront au moins une proposition d'ici au baccalauréat. Une proportion qui devrait monter à 80 % (ayant un "oui" ou un "oui, si") en juillet. Ces estimations ne signifieraient pas qu'un cinquième d'entre eux reste sur le carreau, puisqu'il faut compter, dans ce nombre, les lycéens qui auraient choisi une formation hors Parcoursup ou ceux qui n'auraient pas eu leur bac.

Des places pour tout le monde ?

Pour la Rue Descartes, la machine Parcoursup est sur de bons rails. Les tests opérés se sont avérés probants. **Les commissions d'accès à l'enseignement supérieur, "garantes du système", seront en place dès le 22 mai.** Charge à elles de trouver une place aux candidats malheureux qui n'auraient aucune réponse positive comme, par exemple, un bachelier professionnel n'ayant émis que des souhaits en BTS. À partir du 7 juillet, ils viendront en aide à ceux ayant des "en attente" à tous leurs vœux.

Une garantie : le gouvernement mettra la main au porte-monnaie pour ouvrir un maximum de places là où ça coince tout au long de la phase complémentaire et assurer ainsi une rentrée dans de bonnes conditions. **Avec une enveloppe de l'ordre d'une "dizaine de millions d'euros" pour couvrir le premier tiers d'année universitaire, de septembre à décembre 2018.**

Lire aussi. Parcoursup : de nouvelles places promises dans les filières technologiques ou en tension

Le Premier ministre a promis des places en plus, elles seront ouvertes "là où l'élasticité des formations le permet". **Ainsi, "tous les candidats en licence de droit en Île-de-France se verront attribuer une place"**, selon le ministère de l'Enseignement supérieur. Avec une nuance, toutefois : pas forcément dans l'université souhaitée... En revanche, la même garantie ne peut pas être donnée dans toutes les académies pour les formations en STAPS, qui battent toujours des records de popularité. Les 3.000 places créées pour la prochaine rentrée risquent fort d'être encore insuffisantes.

Pour faire en sorte que le plan Parcoursup se déroule sans accroc, **le gouvernement mise aussi sur la nouvelle indemnité destinée à reconnaître l'investissement pédagogique des enseignants** et sur la **création de postes** d'enseignants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs sur le quinquennat – de l'ordre de 750 à 1.000 postes, selon les syndicats. L'ensemble de ces annonces détaillées en juin sera accompagné du budget nécessaire, affirme la Rue Descartes. Si l'on ne sera pas sur le chiffre de 1 milliard d'euros par an, revendiqué par certains acteurs, le montant sera "significatif". Le tout **s'accompagnera d'une remise à plat du modèle d'allocation des moyens aux universités**

Derniers arbitrages de Parcoursup

A quelque jours du premier verdict de Parcoursup, le ministère rend également ses derniers arbitrages. **Les lycéens connaîtront les réponses des formations le 22 mai, en fin de journée.** De même que leur rang de classement dès cette date. Pour leur permettre de relativiser cette place, un tableau de bord sera mis en ligne, et réactualisé une fois par jour.

Comme prévu, **des quotas de boursiers sont en passe d'être arrêtés par le rectorat, dans toutes les filières, sélectives ou non.** Pour les fixer, le recteur regarde la proportion de boursiers dans les candidats à chaque formation. Ces taux seront également indiqués sur Parcoursup. Certains boursiers seront donc appelés avant des candidats non-boursiers mieux placés dans le classement pédagogique.

Le recteur fixe également, en concertation avec chaque formation (publique, pour cette année), un nombre de places réservées à des candidats hors secteur. Ce taux de "hors secteur" est extrêmement variable, pouvant aller de 2 % à 50 % (par exemple dans une licence scientifique peu demandée à Paris, qui recrute très largement dans d'autres académies).

Lire aussi. Parcoursup : des algorithmes locaux pour remettre de l'ordre

Les algorithmes locaux ne seront pas publiés

Pour le ministère, cette phase finale s'est donc bien passée. Les enseignants du second degré ont joué le jeu et les commissions de vœux dans les universités ont rempli leur rôle. **Et si certains membres ont fait part sur les réseaux de leur difficulté à départager les candidats, la rue Descartes balaye cette interrogation.** Chaque formation est responsable de ses choix et pour l'aider un outil d'aide à la décision lui a été fourni. Quitte à recourir au tirage au sort ? Pour le ministère, on ne peut pas comparer la situation avec celle d'APB où le tirage au sort se faisait entre des candidats avec de grands écarts de moyenne, alors qu'avec Parcoursup, il s'agit de départager des dossiers à deux décimales après la virgule.

Une opacité dans les choix opérés qui pourrait néanmoins crispier les lycéens qui n'ont pas la formation souhaitée. Surtout que le gouvernement, avec le projet de loi sur la protection des données, a arbitré : **les algorithmes locaux ne seront pas publiés** mais les candidats sont informés de la possibilité d'obtenir, s'ils en font la demande, des informations relatives aux critères et modalités d'examen de leurs candidatures ainsi que des motifs pédagogiques qui justifient la décision prise. "Il y a un équilibre à trouver entre le secret des délibérations et le souci de donner une information aux lycéens", résume l'entourage de la ministre. **Le cœur de l'algorithme national de Parcoursup sera lui connu d'ici au 22 mai.**

Surbooking, mode d'emploi

La plateforme Parcoursup fera des propositions à un certain nombre de candidats sur la base des données d'appel définies par l'établissement pour ses formations. Ce nombre correspond au nombre de places augmenté d'un éventuel "taux d'appel supplémentaire". **Ce surbooking est plafonné à 20% maximum pour toutes les formations.** Mais le président d'université ou le recteur pourra également, sur justification du responsable de la formation, déroger à cette règle dans la limite de 50%.

Cette donnée pourra être modifiée tous les jours par la personne qui dispose des droits de mise à jour. Par prudence, tous les lundis, **les compteurs seront remis à 0 et le nombre de candidats à appeler redeviendra égal au nombre de places à pourvoir.**

Après autorisation du recteur, un président d'université peut fixer un rang limite d'appel qui aille jusqu'au nombre total de vœux reçus. Pour le ministère, "il est entendu que l'établissement s'engage alors à accueillir, sans financement supplémentaire de l'Etat, la totalité des candidats qui auront accepté la proposition d'admission".